

Déchets: A peine 10% sont valorisés

• Avec 70% de matières organiques, les déchets marocains sont difficiles à traiter

• Seul le tri permettra d'avancer sur ce chantier

• 18 centres prévus cette année pour 370 millions de DH

DANS plusieurs pays, les déchets se sont transformés en véritable gisement de richesses. Au Maroc, nous arrivons à peine à recycler 10% des déchets produits par an, soit quelque 850.000 tonnes. Une part qui reste en deçà des 20% en 2022, ciblés par le Programme national des déchets ménagers (PNDM) lancé en 2008.

Sur un budget total de 40 milliards de DH, le PNDM prévoit environ 2 milliards de DH pour le volet valorisation. Ce montant a permis la réalisation de plusieurs ini-

tiatives dans le cadre du Programme national de valorisation des déchets, inclus dans le PNDM. Ce faible taux de valorisation s'explique en partie par la nature de nos dé-

chets ménagers, composés de près de 70% de matières organiques, selon une source du Secrétariat d'Etat chargé du développement durable. «Pour pallier cette situa-

tion, il faudrait développer le tri», insiste la même source.

Depuis 2015, on dispose d'une plateforme de traitement et de réhabilitation des appareils électriques (PF-PCB) à Bouskoura, un site pionnier au niveau de l'Afrique, selon El Ouafi. Dans la première phase de ce programme, 348 transformateurs en service d'un poids total de 500 tonnes ont été traités, et près de 1.100 tonnes ont été exportés pour élimination en France. La deuxième phase du dispositif a été lancée en mars dernier, après l'octroi de 2 millions de dollars par le Fonds mondial de l'environnement (FEM).

Autre produit, les batteries usagées. Après la signature de la convention, il a été procédé, cette année, à la création d'un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) en vue de mettre en place des centres de regroupement. Des discussions sont en cours entre les producteurs des batteries et la Fédération des collecteurs et valorisateurs des métaux, pour l'intégration et la structuration du secteur informel dans le cadre de cette filière.

Un programme de 40 milliards de DH		
Consistance du PNDM*	Budget alloué (en millions de DH)	Part en %
Décharges	6.748	17
Collecte et nettoyage	27.001	67
Réhabilitation des décharges	2.280	6
Etudes et maîtrise d'ouvrage	1.025	2,6
Suivi et contrôle	343	1
Tri-recyclage-valorisation	1.915	4,7
Communication-sensibilisation-formation	684	1,7
Total	39.996	100

(Source: SEDD et ministère de l'Intérieur)
*Programme national des déchets ménagers
Le tri, le recyclage et la valorisation figurent parmi les chantiers du PNDM. Près de 2 milliards de DH leur sont alloués, soit 4,7% du budget global. Cette part reste insuffisante pour accélérer le rythme de réalisation. Des ressources supplémentaires, à mobiliser à travers des partenariats avec des acteurs nationaux et étrangers, sont nécessaires

tion, il faudrait développer le tri», insiste la même source.

A l'avenir, des efforts seront déployés pour promouvoir le tri auprès des ménages marocains, comme cela est le cas dans les pays développés. Ceci par la sensibilisation et le lancement d'opérations pilotes dans les quartiers de certaines villes. Mais en attendant, il faudra passer à la construction de centres de tri au sein des décharges contrôlées, comme celui déjà opérationnel au site d'Oum Azza à Rabat. Cette année, on prévoit le lancement de 18 centres pour un investissement de plus de 370 millions de DH. Ces unités seront aménagées au niveau des décharges contrôlées dans plusieurs villes comme Marrakech, Beni Mellal, Tanger et Casablanca.

Depuis le lancement du PNDM, 25 Centres d'élimination et de valorisation (CEV) et décharges contrôlées ont été réalisés. En outre, 49 décharges non contrôlées ont été réhabilitées.

La loi-cadre (99-12) relative à la Charte nationale de l'environnement et le développement durable a instauré le principe de responsabilité élargie des producteurs. «Il a pour objectif d'étendre les obligations du producteur à l'égard d'un produit jusqu'au stade de la consommation», rappelle Nezha El Ouafi, Secrétaire d'Etat, chargée du développement durable. «La mesure a permis de s'engager dans la mise en place de plusieurs filières de valorisation des déchets», ajoute-t-elle. C'est le cas des PolyChloro-Biphényles (PCB), des produits chimiques industriels autrefois utilisés comme fluides diélectriques dans les appareils électriques (les transformateurs, les condensateurs...). En 2010, un plan a été entamé pour garantir

Les stations-service bientôt obligées de stocker leurs huiles usagées?

Les huiles lubrifiantes usagées (HLU) sont également visées par ce projet de valorisation. Les HLU industrielles, avec une part de 40%, sont presque en totalité récupérées et valorisées par Sonasid. Alors que le reste est réparti, à parts égales, entre les HLU des stations-service et celles des garagistes et du secteur informel. Un projet de décret est en cours de préparation. Il entend obliger les stations-service à stocker et à livrer les HLU aux Groupements des pétroliers du Maroc (GPM), qui se penche sur l'organisation de la filière.

Des démarches sont déjà entamées pour la mise en place d'une filière dédiée aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). «L'étude relative au diagnostic de cette filière et à la préparation du schéma organisationnel et du financement de la sous-filière des déchets d'équipements informatiques et de télécom, est achevée», rappelle la Secrétaire d'Etat.

Des actions sont menées au profit d'autres filières, comme celles des véhicules en fin de vie, les huiles alimentaires usagées, papiers-cartons, pneus usés et les gravats issus des chantiers de bâtiments. □

Nouredine EL AISSI

Déchets: Un gros potentiel gâché à Oum Azza

• 200.000 m3 de Lixiviat rendent impossible la valorisation des déchets

• L'autorité délégante et la société Pizzorno en désaccord

LE Programme national des déchets ménagers (PNDM) a permis de doter plusieurs villes de centres d'enfouissement et de valorisation (CEV) des déchets. Quelque 25 ont déjà été réalisés. Cela a permis d'atteindre un taux d'enfouissement dépassant les 50%, contre près de 10% avant 2008.

Mais le traitement du Lixiviat pose problème à la majorité des CEV. Ce liquide, résultant de la fermentation des déchets mélangés à l'eau de pluie, entrave le bon fonctionnement de ces centres, ainsi que la valorisation des déchets. C'est l'exemple du site d'Oum Azza, la première décharge contrôlée au Maroc, ouverte en 2007. Sa gestion est assurée par Teodem, filiale

du Groupe Pizzorno, dans le cadre d'un contrat de 20 ans au profit de 13 communes de la région de Rabat.

Ces dernières années, la situation s'est aggravée, avec un volume de Lixiviat

Des actions ont été tentées par le délégataire, mais en vain. Des essais d'une technique ont été menés par la société Exochems. «Le procédé consiste à se débarrasser du Lixiviat par vaporisation forcée»,

288 bouteilles de gaz de 12 kg partent en fumée chaque jour

LA décharge d'Oum Azza dispose des installations permettant la production du biogaz, mais qu'on n'arrive pas encore à transformer en électricité. La production actuelle est estimée à 350 Num3 par heure, l'équivalent de 12 bouteilles de gaz de 12 kg. L'exploitation de ce biogaz exige un traitement rigoureux du lixiviat, ce qui nécessite la construction d'une nouvelle installation pour un investissement dépassant les capacités du délégataire, soit 72 millions de DH. Actuellement, la transformation du biogaz en électricité est réalisée au niveau de deux décharges uniquement, celles de Fès et d'Oujda. □



dépassant les 200.000 m3. En l'absence d'un système de traitement adéquat, on se contente de le stocker dans des bassins aménagés au niveau du site. Avec ces volumes énormes, la décharge est devenue une source de nuisance à son environnement.

explique une source de Teodem. Mais dans tous les cas, cette solution ne permettra pas de régler le problème.

La filiale de Pizzorno et l'autorité délégante ont des visions divergentes sur le développement du site. «Profitant de l'arrivée de l'échéance de révision du

contrat, l'autorité délégante demande à revoir la technique de traitement adoptée, en vue d'améliorer la valorisation des déchets, avec un objectif de 50%», avance notre source. En clair, il faut abandonner le système d'enfouissement et le remplacer par d'autres techniques, comme l'incinération. «Actuellement, il serait difficile de répondre à ces obligations nécessitant d'importants investissements, soit plus d'un milliard de DH, alors que notre société est en déficit depuis des années», confie notre source. Et d'ajouter, que ce déficit est dû au tarif très bas appliqué au traitement, de 68 DH la tonne, soit la moitié du prix du marché. Avec les nouvelles exigences de l'autorité délégante, il faut compter un prix avoisinant 300 DH la tonne, ce qui dépasse les moyens des communes.

Pour mieux appréhender ce dossier, un audit de l'exécution du contrat sera lancé, selon l'Etablissement inter-communal Al Assima, qui supervise l'activité de la décharge. La révision du prix dépendra des résultats. La résiliation du contrat est également envisageable. □